

179. — 1^{er} JUILLET 1865. — LOI autorisant la concession d'un chemin de fer de Jemeppe-sur-Sambre à la ligne de Namur à Givet (1). (Monit. du 7 juillet 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à concéder un chemin de fer de Jemeppe-sur-

à la suite des comptes rendus des chemins de fer de l'État. »

RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES PENDANT LA PÉRIODE 1860-1864.

Service intérieur.

ANNÉES.	NOMBRE de télégrammes.	RECETTES.	PRODUIT moyen par télégramme.
1860	80,216	142,344 91	1.77
1861	97,945	171,225 78	1.75
1862	103,274	176,643 25	1.68
1863	188,825	211,063 63	1.12
1864	232,301	282,591 68	1.12

L'année 1864 offre en plus, par rapport à l'année 1860, 172,085 télégrammes et fr. 140,246-77 de recette, c'est-à-dire un trafic triple et une recette double. Le produit moyen par télégramme a baissé de fr. 0-65 ou 37 p. c., à cause des réductions de tarifs susmentionnées.

Service international.

ANNÉES.	NOMBRE de télégrammes.	RECETTES.	PRODUIT moyen par télégramme.
1860	95,199	252,877 28	2.44
1861	115,121	257,748 06	2.24
1862	129,935	280,449 51	2.16
1863	162,178	277,266 28	1.71
1864	197,347	307,936 45	1.56

Les résultats de 1864, comparés à ceux de 1860, donnent en plus 102,348 télégrammes, soit 107.5 p. c., et 75,079-13 fr. de recette, soit 32 p. c. Le produit moyen du télégramme a diminué de fr. 0-88, soit de 36 p. c.

Service de transit.

ANNÉES.	NOMBRE de télégrammes.	RECETTES.	PRODUIT moyen par télégramme.
1860	50,404	149,969 93	2.97
1861	55,902	159,338 82	2.85
1862	56,378	147,392 50	2.61
1863	63,110	124,035 10	1.90 1/2
1864	96,649	193,830 96	2.06

Les chiffres de 1864 présentent, sur ceux de 1860, une augmentation de 46,245 télégrammes (91.7 p. c.) et de fr. 48,881-03 de recettes (32 1/2 p. c.). Le prix moyen par dépêche a baissé de fr. 0-91 ou de 30 1/2 p. c.

Le tableau ci-dessus montre que l'importance du transit a subi, de 1861 à 1863, un temps d'arrêt accompagné d'une diminution dans la recette. Cette diminution doit être attribuée en partie à la réduction de 3 francs à fr. 1-50 (16 octobre 1862) de la taxe du transit entre la France, d'une part, les Pays-

Bas et l'Allemagne, d'autre part. Pour l'année 1863, une autre cause a contribué plus largement encore à amener la diminution du mouvement et des produits de cette catégorie. C'est l'interruption du câble d'Ostende à Douvres, qui a détourné complètement, pendant plusieurs mois, les correspondances entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Résumé général.

ANNÉES.	NOMBRE de télégrammes.	RECETTES.	PRODUIT moyen par télégramme.
1860	223,819	523,192 12	2.34
1861	268,968	588,352 66	2.19
1862	291,787	603,044 86	2.07
1863	416,115	612,565 01	1.47
1864	546,497	789,599 07	1.44 1/2

De 1860 à 1864, le mouvement général annuel a augmenté de 320,678 télégrammes ou de 142 p. c.; le produit général de fr. 264,206 93 ou de 50 p. c., et le prix moyen par télégramme a baissé de fr. 0,89 1/2 ou de 38 p. c.

Les proportions dans lesquelles le service intérieur, le service international et le service de transit ont contribué au mouvement et à la recette sont indiquées par le tableau suivant :

INDICATION DES SERVICES.	1860.		1861.		1862.		1863.		1864.	
	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.	Mouvement.	Recette.
Intérieur	56	27	36	29	36 ¹ / ₆	29 ¹ / ₆	43 ¹ / ₅	34 ¹ / ₄	46	33 ⁴ / ₅
Internation.	42	44	43	44	44 ¹ / ₅	46 ¹ / ₁₀	39	43 ¹ / ₄	36	39
Transit	22	29	21	27	19	24 ¹ / ₅	13 ² / ₅	20 ¹ / ₄	18	23 ¹ / ₄
Totaux.	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi, convention et cahier des charges. Séance du 16 mai 1865, p. 801-806 — Rapport. Séance du 7 juin, p. 793-794.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 9 juin 1865, p. 1131-1132.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 14 juin 1865, p. LXIII-LXIV.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 15 juin 1865, p. 459-460. — Discussion de l'article unique et adoption. Séance du 26 juin, p. 465-469.

Sambre, par Fosse, au chemin de fer de Namur à Givet, aux clauses et conditions d'une convention et d'un cahier des charges, en date du 22 juillet 1864 (1).

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics,
M. JULES VANDERSTICHELEN.

180. — 1^{er} JUILLET 1865. — LOI autorisant la concession d'un chemin de fer de Houdeng-Goegnies à Jurbise, avec embranchement vers Soignies (2). (Monit. du 7 juillet 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à concéder un chemin de fer de Houdeng-Goegnies à Jurbise, par la ville de Rœulx, avec embranchement vers Soignies, aux clauses et conditions d'une convention et d'un cahier des charges arrêtés le 3 novembre 1864 (3).

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics,
M. JULES VANDERSTICHELEN.

181. — 1^{er} JUILLET 1865. — Brevets d'industrie, nos 737 à 819, délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (Monit. du 14 juillet 1865.)

182. — 3 JUILLET 1865. — Acceptation de la loi du 7 avril 1865, qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Agniesz dit Agnesi (Louis-Ferd.-Léop.), artiste lyrique au théâtre italien de Paris, domicilié à Bruxelles, né à Erpent, province de Namur, le 17 juillet 1835. (Monit. du 8 juillet 1865.)

(1) Voy., ci-après, l'arrêté royal du 12 septembre.
(2) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs, texte du projet de loi, convention et cahier des charges. Séance du 3 mai 1865, p. 634-640. — Rapport. Séance du 26 mai, p. 775 et 789.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 8 juin 1865, p. 1121-1123.

183. — 3 JUILLET 1865. — Arrêté royal qui approuve diverses modifications aux statuts de la société anonyme dite : Compagnie générale de matériels de chemins de fer, telles qu'elles résultent d'un acte public reçu par M. G.-J.-E. Van Bevere, notaire à Bruxelles, le 7 juin 1865. (Monit. du 11 juillet 1865.)

184. — 3 JUILLET 1865. — Arrêté royal. — Bureaux de douane ouverts pour la déclaration en consommation par importation directe, par sortie d'entrepôt ou par renonciation au transit, des sucres bruts, des vergeoises (cassonades) et des sirops et mélasses. (Monit. du 14 juillet 1865.)

Léopold, etc. Vu la loi générale de perception du 26 août 1822, la loi du 6 août 1849, modifiée par celle du 1^{er} mai 1858 sur le transit, et celle du 27 avril sur les sucres ;

Revu notre arrêté du 8 août 1847, et nos arrêtés subséquents concernant les attributions des bureaux de douane ;

Sur la proposition de notre ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Les bureaux de douane désignés au tableau ci-annexé sont seuls ouverts pour la déclaration en consommation par importation directe, par sortie d'entrepôt ou par renonciation au transit, des sucres bruts, des vergeoises (cassonades) et des sirops et mélasses.

Toutefois peuvent être déclarés : 1^o en consommation dans tous les bureaux de douane les sirops et mélasses reconnus comestibles, lorsque la quantité n'exécède point trois cents kilogrammes ; 2^o à l'importation par les bureaux de douane placés sur les chemins de fer, les sirops et mélasses pour la distillation.

Notre ministre des finances (M. FRÈRE-ORBAN) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le 1^{er} août 1865.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 10 juin 1865, p. LXI.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 13 juin 1865, p. 441. — Discussion de l'article unique et adoption. Séance du 26 juin, p. 465.

(3) Voy., ci-après, l'arrêté royal du 25 juillet (n^o 231).